

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le - 8 JUIL. 2020

ID : 056-215601626-20200701-DB20200721-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 1^{er} juillet 2020

LE RESTO – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AK NUMEROS 21, 23, 24, 27, 37, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 88, 91, 92, 136, 137 ET 147

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN

Présents : 31
Pouvoir : 01
Absent : 01

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

n°21

LE RESTO – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AK NUMEROS 21, 23, 24, 27, 37, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 88, 91, 92, 136, 137 ET 147

Rapporteur : Cédric ORVOEN

Le GAEC Bio Lorient a cessé son activité à l'automne 2019. Depuis, l'exploitation n'a pas été reprise. Plusieurs demandes d'autorisation d'exploiter les terres agricoles ont été déposées auprès de la DDTM (à la fois sur les filières courtes, longues, biologiques et conventionnelles).

Ces terres étant exploitées précédemment par une exploitation Bio, la commune de Ploemeur et Lorient Agglomération ont souhaité rencontrer les propriétaires afin de rechercher une solution qui satisfasse au mieux les intérêts des projets viables.

La commune s'est positionnée pour préserver une agriculture prospère en s'appuyant sur les professionnels compétents. Conformément à la charte de l'agriculture et de l'alimentation mise en place par Lorient Agglomération, il semble prioritaire de créer les conditions d'un développement de la production biologique et les filières courtes afin de construire un projet alimentaire durable et partagé.

Les propriétaires des parcelles sont favorables à la vente des parcelles ci-dessous :

section	n° parcelle	surface	0,46€ le m ²
AK	21	1715	788,90
AK	23	1970	906,20
AK	24	6890	3169,40
AK	27	4140	1904,40
AK	37	4895	2251,70
AK	44	1379	634,34
AK	45	598	275,08
AK	47	4587	2110,02
AK	48	1987	914,02
AK	49	5473	2517,58
AK	50	25970	11946,20
AK	88	24511	11275,06
AK	91	5847	2689,62
AK	92	5536	2546,56
AK	136	10995	5057,70
AK	137	5070	2332,20
AK	147	16845	7748,70
		128408	59067,68

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 et suivants;

Vu l'avis de la commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 17 juin 2020 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » en date du 18 juin 2020;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AK numéros 21, 23, 24, 27, 37, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 88, 91, 92, 136, 137, 147 au prix de 0.46€ le m² frais d'acte en sus ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Mme Isabelle GUSMINI ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le - 8 JUL. 2020

ID : 056-215601626-20200701-DB20200721-DE

